

de douze milles marins à partir des lignes de base servant à mesurer la mer territoriale, conformément aux dispositions et respectant les limites et conditions des annexes "A" et "C" du présent Traité et sous réserve des autres lois et règlements applicables.

Si cette proposition agréée à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse à celle-ci, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la seconde de deux notes faisant partie d'un échange ultérieur de notes diplomatiques qui confirmera l'achèvement de toutes les procédures internes nécessaires par chacune des Parties.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

J'ai également l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada accepte la proposition figurant dans la note de votre excellence et de confirmer que votre note et la présente note de réponse constituent un accord entre nos deux gouvernements qui entrera en vigueur à la date de la seconde de deux notes faisant partie d'un échange ultérieur de notes diplomatiques qui